

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

513^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 20 septembre 2016, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, 2^e étage, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absent : M. Adam Perreault, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.09.269

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour

B. Avis de motion du règlement numéro 2016-363 décrétant un emprunt pour travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

Période de questions sur les points à l'ordre du jour

C. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-363
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR TRAVAUX
D'AGRANDISSEMENT, DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX
NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le conseiller Steve Massicotte donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions de précisions sur la démarche d'adoption et de présentation du projet sont posées.

2016.09.270

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 19 h 18.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse